

BON DE DÉPENSE pour la somme

de (1)

motif (2)

06
 de
 28/2/56
 mille trois cent nonante six frs 30
 Sal. pour le service occupé en l'absence de
 Kigale (2/1 au 28/2/56)
 Sal. 1383,30
 Fci 13

 1396,30

RUHENGERI

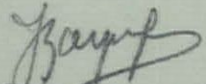
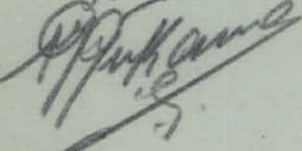


19288

A. Rubeyu, le 28/2 1956

Le (3)

Vu payer: Le ou les temoins,

Livre de caisse n°

- (1) en toutes lettres.
- (2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.
- (3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

Vu pour approbation, vérification et
 imputation à Art. 071 B.O. 56
 et inscription à la ligne Mod. 1 Ter.
 RUHENGERI le 28/2/56
 Le Sous-Gestionnaire des Crédits



Etat des salaires ⁽¹⁾

du pour la semaine de 2 Janvier 1956 au 25 Janvier 1956
 aux JOURNALIERS occupés à (2) Enretien Route Ruhengeri Kigori
 suivant détail ci-dessus :

Catégorie(3)	Dim.	Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vend.	Samedi	Nombre de journées	Salaire journalier	Montant des salaires
2/1/56 au 7/1/56		7	7	6	7	7	6	40	8,70	348,-
9/1/56 au 14/1/56		7	7	6	8	9	7	44	8,70	382,80
16/1/56 au 21/1/56		8	8	8	8	8	9	49	8,70	426,30
23/1/56 au 25/1/56		9	10	7	-	-	-	26	8,70	226,20
TOTAUX :		31	32	27	23	24	22	159	8,70	1383,30

Arrêté à la somme de (4) mille trois cent quatre-vingt trois francs cent trente

Vu payer :

Les témoins,

[Signature]

(5) Le

A Ruhengeri le 25 Janvier 1956
 Comptable Territorial
[Signature]

Vu pour approbation, vérification et imputation
 à charge de l'article du et
 inscription à la fiche 1 ter,

Le Sous-Gestionnaire des crédits.

- (1) un état séparé par travail ou chantier à adresser d'après carnet ou liste d'appel ;
 (2) indication du travail ou chantier ;
 (3) capitas, sentinelles, travailleurs, porteurs d'eau, etc ;
 (4) en toutes lettres ;
 (5) qualité et signature du fonctionnaire qui établit l'état.

Livre de caisse no.....

